

# Communiqué de presse

---

## DEINOVE CONFORTE SES OPTIONS DE FINANCEMENT EN RENOUVELANT SA LIGNE DE FINANCEMENT EN FONDS PROPRES

- La ligne de financement en fonds propres mise en place en décembre 2014 est arrivée à échéance. Elle a permis à DEINOVE de lever 9,4 m€ nets de manière souple et optimisée.
- La nouvelle ligne de financement, toujours structurée par KEPLER CHEUVREUX, porte sur un montant maximum de 12 m€ sur 36 mois.
- Les 2.100.000 nouvelles actions pouvant être souscrites dans le cadre des résolutions votées lors de l'Assemblée Générale 2018 de DEINOVE représentent un total d'environ 4 m€, sur la base des niveaux de cours actuels.
- Le solde de 8 m€ reste soumis au vote de nouvelles résolutions par l'Assemblée Générale 2019.
- Cette nouvelle ligne de financement peut être suspendue ou résiliée à tout moment.
- Ce nouveau programme apporte à DEINOVE un supplément de flexibilité financière dans la perspective, notamment, du démarrage prochain de l'essai clinique de Phase IIa de son candidat-antibiotique DNV3837.

**Montpellier, le 21 novembre 2018 (7h00 CET)** – DEINOVE (Euronext Growth Paris : ALDEI), société de biotechnologie qui découvre, développe et produit des composés à haute valeur ajoutée à partir de bactéries rares, annonce la mise en place d'une nouvelle ligne de financement en fonds propres avec KEPLER CHEUVREUX pour un montant maximum de 12 m€ sur 36 mois.

La précédente ligne de financement en fonds propres mise en place en décembre 2014 portait sur un montant maximal de 15 m€. Depuis cette date, DEINOVE a levé un total de 9,4 m€ nets. Cette ligne étant arrivée à échéance, DEINOVE a souhaité conserver la flexibilité financière apportée par cet outil. La Société a donc mis en place une nouvelle ligne de financement sur le fondement de la 12<sup>ème</sup> résolution<sup>1</sup> de l'Assemblée Générale du 23 mai 2018 et de l'article L. 411-2 du Code monétaire et financier. Considérant le plafond fixé par l'Assemblée Générale du 23 mai 2018, seules 2.100.000 actions nouvelles, permettant une augmentation de capital de 4,1 m€ sur la base d'un prix d'émission à 1,94€<sup>2</sup>, pourront être émises d'ici la prochaine Assemblée Générale. L'émission du solde des actions ne pourra intervenir que sous réserve du vote d'une résolution lors de la prochaine Assemblée Générale.

Grâce à cette nouvelle ligne de financement, DEINOVE pourra bénéficier d'une réserve de financement potentielle de 12 m€. Les termes du contrat prévoient la possibilité pour DEINOVE de suspendre ou résilier cet accord à tout moment. Ainsi, DEINOVE n'a aucune obligation de mise en place de l'intégralité des tranches et y fera appel uniquement en cas de besoin et dans le meilleur intérêt de la Société et de ses actionnaires.

---

<sup>1</sup> « Délégation de compétence à conférer au Conseil d'administration, à l'effet de décider l'émission d'actions et/ou de valeurs mobilières donnant accès immédiatement ou à terme au capital ou donnant droit à un titre de créance, par placement privé et dans la limite de 20% du capital social par an »

<sup>2</sup> Cours du 16 novembre 2018 pris comme référence, post-décote de 6,5%

Cette réserve de financement viendra renforcer la trésorerie de l'entreprise<sup>3</sup>, lui permettant de faire face à ses échéances au cours des 12 prochains mois, dans l'hypothèse d'une utilisation de cette ligne de financement à hauteur de l'autorisation en vigueur (2.100.000 actions nouvelles). Elle s'inscrit dans le contexte du démarrage prochain de l'essai clinique de Phase IIa de son candidat-antibiotique DNV3837. Elle pourra également contribuer au financement des autres opérations de DEINOVE dans les domaines pharmaceutique et cosmétique.

Julien COSTE, Directeur Administratif & Financier de DEINOVE, déclare : « *Venant en complément de notre trésorerie existante et des sources de financement auxquelles nous avons accès, cette nouvelle ligne de financement vient conforter notre position financière. Cet outil nous permet d'ajuster les fonds levés aux besoins réels de la Société, dans des conditions financières favorables. Nous sommes très satisfaits de la relation avec KEPLER CHEUVREUX et avons donc choisi de conserver cette option de financement, tout en continuant à étudier activement toutes les possibilités de financements non-dilutifs.* »

KEPLER CHEUVREUX intervenant comme intermédiaire financier n'ayant pas vocation à rester au capital de DEINOVE et garant de la transaction dans le cadre d'un engagement de prise ferme, les actions seront émises sur la base d'une moyenne des cours de bourse pondérée par les volumes sur les deux jours de bourse précédant chaque émission, diminuée d'une décote maximale de 6,5%.

A titre indicatif, en prenant comme hypothèses l'utilisation de cette ligne de financement à hauteur de 2.100.000 nouvelles actions, et un prix d'émission à 1,94€<sup>4</sup> (post-décote), un actionnaire, détenant 1,00% du capital de DEINOVE avant la mise en place de ce financement, verrait sa participation passer à 0,88% du capital<sup>5</sup>.

Le nombre d'actions émises dans le cadre de cette nouvelle ligne de financement en fonds propres et admises aux négociations fera l'objet d'avis Euronext ainsi que d'une communication sur le site Internet de DEINOVE. La présente opération ne donne pas lieu à l'établissement d'un prospectus soumis au visa de l'AMF.

## À PROPOS DE DEINOVE

DEINOVE (Euronext Growth Paris : ALDEI) est une société de biotechnologie qui découvre, développe et produit des composés à haute valeur ajoutée issus de microorganismes rares pour les secteurs de la santé, de la nutrition et de la cosmétique.

Pour cela, DEINOVE s'appuie sur deux atouts clés :

- Un soucier unique au monde de 6 000 bactéries rares et encore inexploitées ;
- Une plateforme d'ingénierie métabolique et fermentaire propriétaire qui lui permet de convertir ces micro-usines naturelles en nouveaux standards industriels.

Basée à Montpellier, DEINOVE emploie environ 60 collaborateurs et a déposé plus de 260 brevets à l'international. La Société est cotée sur EURONEXT GROWTH® depuis avril 2010.

---

<sup>3</sup> +9,9 m€ au 30 juin 2018, ce montant n'incluant pas la restitution de la créance CIR 2017 (soit 2,4 m€)

<sup>4</sup> Cours du 16 novembre 2018 pris comme référence

<sup>5</sup> Sur la base de 15.574.701 actions composant le capital social de Deinove au 31 octobre 2018

## CONTACTS

**Emmanuel Petiot**

Directeur Général

Tél : +33 (0)4 48 19 01 28

[emmanuel.petiot@deinove.com](mailto:emmanuel.petiot@deinove.com)

**Julien Coste**

Directeur Administratif & Financier

Tél : +33 (0)4 48 19 01 00

[julien.coste@deinove.com](mailto:julien.coste@deinove.com)

**ALIZE RP, Relations Presse**

**Caroline Carmagnol / Aurore Gangloff**

Tél : +33 (0)1 44 54 36 66

[deinove@alizerp.com](mailto:deinove@alizerp.com)

**Coralie Martin**

Communication et Relations investisseurs

Tél : +33 (0)4 48 19 01 60

[coralie.martin@deinove.com](mailto:coralie.martin@deinove.com)

